

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 mars 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 163 de l'ordre du jour
La situation dans les territoires
azerbaïdjanais occupés

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 7 mars 2005, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les pogroms d'Arméniens qui ont eu lieu à Soumgaït il y a 17 ans ont le triste honneur d'être le premier exemple de nettoyage ethnique dans ce qui était encore l'espace soviétique.

De 1988 à 1990, la manipulation délibérée de la population azerbaïdjanaise a provoqué des massacres d'Arméniens dans trois des principales villes d'Azerbaïdjan, à savoir Soumgaït, Kirovabad (Ganja) et Bakou. Le 27 février 1988, des Azéris se sont livrés pendant trois jours à des actes de violence aveugles à Soumgaït, ville industrielle située à une trentaine de kilomètres de Bakou, la capitale, massacrant des membres de l'importante minorité arménienne établis dans cette ville, pillant et saccageant leurs biens. Ces événements ont été précédés d'une vague de déclarations et de manifestations antiarméniennes dans tout l'Azerbaïdjan en février 1988. La plupart des victimes ont été brûlées vives après avoir été agressées et torturées. Les assassins ont été pleinement soutenus par les autorités azerbaïdjanaises et ont commis leurs actes inhumains contre la population arménienne en toute liberté. Les pires atrocités ont été perpétrées les 27, 28 et 29 février 1988.

Je m'abstiendrai de donner ici une description historique détaillée des pogroms qui ont eu lieu à Soumgaït puisque la communauté internationale et l'ONU, en particulier, ont été dûment informés précédemment au moyen de documents distribués à l'occasion des anniversaires de la tragédie de Soumgaït, les derniers en date étant les documents A/57/742-S/2003/233 et S/2004/168.

Je me contenterai de rappeler que la réaction de la communauté internationale face à ces événements terrifiants a été claire. Le 7 juillet 1988, le Parlement européen a adopté une résolution condamnant les massacres perpétrés à Soumgaït, dans laquelle il déclarait :



« *Le Parlement européen,*

...

B. *Considérant* l'appartenance historique à l'Arménie de la région autonome du Haut-Karabakh, peuplée actuellement de 80 % d'Arméniens, le rattachement arbitraire de cette région à l'Azerbaïdjan en 1923 et les massacres d'Arméniens en février 1988 dans la ville azerbaïdjanaise de Soumgaït,

C. *Considérant* que la dégradation de la situation politique, qui a entraîné des pogroms antiarméniens à Soumgaït et de graves actes de violence à Bakou, constitue en elle-même une menace pour la sécurité des Arméniens vivant en Azerbaïdjan,

1. *Condamne* la violence et la répression à l'encontre des manifestants arméniens en Azerbaïdjan;

2. *Soutient* la revendication de la minorité arménienne qui souhaite son rattachement à la République socialiste d'Arménie;

...

4. *Demande également* aux autorités soviétiques d'assurer la protection et la sécurité des 500 000 Arméniens vivant actuellement dans l'Azerbaïdjan soviétique et de veiller à ce que les personnes reconnues coupables d'avoir incité ou participé à des pogroms contre des Arméniens soient punies conformément à la loi soviétique. »

Les événements de Soumgaït avaient été orchestrés dans le dessein d'occulter et de dissimuler le problème du Haut-Karabakh. Alors que la population de cette région, après 70 années d'assujettissement au régime illégal de l'Azerbaïdjan, élevait la voix dans des manifestations pacifiques pour revendiquer le droit légalement et universellement reconnu à l'autodétermination, choisissant ainsi un moyen démocratique, constitutionnel et pacifique pour l'expression de cette revendication, les autorités azerbaïdjanaises ont réagi en organisant des pogroms et en tuant des Arméniens. Les massacres prémédités commis à Soumgaït allaient ainsi transformer ce processus pacifique et démocratique, enclenché par le problème du Haut-Karabakh en un affrontement violent qui est devenu l'un des conflits ethniques les plus sanglants après la dissolution de l'Union soviétique.

Les dirigeants azerbaïdjanais n'ont jamais exprimé, pas plus alors que maintenant, de remords au sujet du nettoyage ethnique et des massacres des Arméniens d'Azerbaïdjan ou du Karabakh. En fait, ils les ont encouragés de manière directe et indirecte, en créant un climat favorable à la violence et à l'impunité pour ces crimes. D'après Ilias Izmailov, le Procureur général d'Azerbaïdjan à l'époque des pogroms de Soumgaït, « les auteurs des pogroms ont été élus et siègent au Parlement » (*Zerkalo*, 21 février 2003). Cette impunité se poursuit aujourd'hui, alors qu'un jeune officier azerbaïdjanais participant au programme de formation du « Partenariat pour la paix » de l'OTAN a assassiné brutalement dans son sommeil à coups de hache à Budapest un officier arménien, que de soi-disant « comités de soutien » à l'officier azerbaïdjanais ont été créés en Azerbaïdjan et que l'auteur de cet acte lâche devient, devant nos yeux, un héros.

La montée de l'agressivité au sein de la société azerbaïdjanaise à la suite de tels encouragements, distorsions et exagérations, bref d'une propagande haineuse encouragée par les plus hautes autorités ne peut que susciter l'inquiétude. Le Président Ilham Aliyev a déclaré à de nombreuses reprises que l'Azerbaïdjan pourrait s'engager dans une nouvelle guerre au Karabakh pour précisément essayer de justifier les efforts persistants des Azerbaïdjanais de mettre fin au processus de Minsk « à tout moment, nous devons être en mesure de libérer nos territoires par des moyens militaires. Nous avons à cet effet tous les moyens nécessaires... Dans ces circonstances, nous ne pouvons répondre favorablement à ceux qui nous demandent d'accepter un compromis » (source : *Zerkalo*, 23 juillet 2004). Dans la même ligne, le porte-parole du Ministère azéri de la défense, le colonel Ramiz Melikov, a récemment déclaré : « au cours des 25 à 30 prochaines années, il n'y aura plus d'État arménien dans le Sud-Caucase... Je pense que dans 25 à 30 ans ces territoires reviendront sous la juridiction de l'Azerbaïdjan » (source : *Zerkalo*, 4 août 2004).

Il est donc clair que l'Azerbaïdjan est prêt à mettre fin aux 13 années d'efforts de médiation de la part de la communauté internationale et à menacer le processus de paix ainsi que la relative stabilité créée par le cessez-le-feu d'il y a 11 ans.

En même temps, l'Arménie a déclaré et démontré à chaque étape qu'elle était disposée à coopérer, à chaque fois que possible, à la recherche d'une solution durable au conflit du Haut-Karabakh. Une telle solution ne pourra intervenir qu'après que les tensions se seront apaisées et qu'il aura été mis fin à la propagande haineuse afin de préparer la population à la paix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 163 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Armen **Martirosyan**